



## CHARTRE DU LECTEUR BENEVOLE " LIRE ET FAIRE LIRE "

### 1. STATUT DU LECTEUR

Une des spécificités du programme *Lire et Faire Lire* étant le lien intergénérationnel, le lecteur doit être retraité ou âgé d'au moins 50 ans. Il intervient bénévolement.

L'intervenant est automatiquement assuré, lors de son inscription au programme, pour ses interventions et ses déplacements, par l'association nationale *Lire et Faire Lire*<sup>1</sup>.

Le lecteur est assuré gratuitement pour ses déplacements (domicile - structure éducative) et son temps d'intervention auprès des enfants, par l'association nationale *Lire et Faire Lire*.

Le lecteur peut adhérer, s'il le souhaite, à une association partenaire du programme *Lire et Faire Lire*.

### 2. NEUTRALITÉ

L'intervenant, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. De même, il n'en fera pas état lors de ses interventions, n'exprimera aucun jugement sur ceux dont les valeurs diffèrent des siennes, n'effectuera aucune propagande.

### 3. FRÉQUENCE ET LIEU DES ACTIONS

Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire, assurée par un ou plusieurs lecteurs.

L'activité est organisée par année scolaire. Après un essai d'un mois, le lecteur s'engage à contribuer à la continuité du programme en assurant, sauf imprévu, les créneaux horaires ou périodes arrêtées en commun.

La coordination départementale s'efforce de proposer au lecteur la structure la plus proche possible de son domicile.

Pour des actions avec des enfants relevant de structures éducatives autres que l'école primaire, le lecteur donnera son accord préalable et bénéficiera d'une information et d'un accompagnement adaptés.

### 4. ACTIVITE AVEC LES ENFANTS

Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. *Lire et Faire Lire* n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage.

L'équipe éducative constitue les groupes d'enfants.

Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix se fait par concertation entre les lecteurs et l'équipe éducative.

Le lecteur ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.

Le lecteur n'intervient que pour les actions définies dans la présente charte. Sinon, il agirait alors sans autorisation, ni assurance, ni défense en cas de problème juridique.

<sup>1</sup> voir les conditions générales de l'assurance

## 5. RELATIONS AVEC LA COORDINATION DEPARTEMENTALE

Le lecteur et la coordination départementale communiquent au moins une fois par trimestre.

La coordination départementale organise des réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan auxquelles le lecteur est invité à participer.

La coordination départementale s'engage à aider le lecteur dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le programme *Lire et Faire Lire*.

La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

Coordination départementale : *Lire et Faire Lire* est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales). Les niveaux départementaux de ces organismes organisent et coordonnent le programme. Par conventions particulières, des associations partenaires peuvent relayer le programme *Lire et Faire Lire*.

Coordination locale : La FAL 44 peut être représentée dans certains territoires par une association locale avec laquelle elle a passé une convention. Cette association devient alors « coordination locale », par délégation, elle devient l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs locaux de *Lire et Faire Lire* sur le territoire.

Charte établie en deux exemplaires

Fait le .....

<p>NOM DE L'ASSOCIATION LOCALE</p> <p>.....</p> <p>NOM ET TITRE DU (DES) SIGNATAIRE(S)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>SIGNATURE</p>	<p>NOM DE LA STRUCTURE</p> <p>.....</p> <p>NOM DU DIRECTEUR                      SIGNATURE</p> <p>.....</p> <p>NOM DES ENSEIGNANTS (si la structure est une école)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>SIGNATURES</p>
<p>NOMS ET SIGNATURES DES INTERVENANTS BENEVOLES</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	